

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Solidarité, Politique de la ville, Enfance  
et Petite Enfance »

Conseil municipal du 21 septembre 2012  
Séance du 6 septembre 2012

## 22 COVAL – subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme BAYE-DIAO

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme DINGIVAL

Mme CAPON

M. RIFI SAIDI

M. BOULHAMANE

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Pour l'année 2011, la ville a inclus au contrat éducatif local (CEL) un projet réalisé par le COVAL ayant pour thème « Lutte contre l'illettrisme par le biais de la bande dessinée ».

Il s'agit d'ateliers d'écriture et d'illustrations animés par un auteur BD auprès de jeunes de 9 à plus de 25 ans majoritairement en difficulté avec la lecture et l'écriture.



# maintenant !

Les objectifs sont : renouer avec la culture de l'écrit, favoriser un certain épanouissement personnel, déclencher des projets de lecture, lutter contre le décrochage scolaire, aborder toutes les étapes de la création d'une BD ou encore faciliter le lien social, le partage des cultures et la découverte de l'autre.

L'association a remis son bilan pédagogique et financier. La qualité du projet est reconnue par l'ensemble des partenaires y compris les services de l'Etat qui ont versé à la ville une subvention de 1 500 €.

Il convient donc de reverser au COVAL le montant perçu afin de lui permettre de faire face aux frais de fonctionnement inhérents au projet.

Il vous est demandé d'accorder une subvention de 1 500 € au COVAL.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu la subvention versée par l'Etat à la Ville,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, Politique de la ville, Enfance et Petite enfance » en date du 6 septembre 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accorder une subvention de 1 500 € au COVAL.

**Article 2** : d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville (compte 65749/213/DD).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 25 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 02.10.12

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 02.10.12. Signature Le Maire.

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raiuy

